

## **Procès-verbal de séance du Conseil municipal du 19 Janvier 2024**

L'an 2024 et le 19 Janvier à 19h00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de TRYSTRAM Antoine, Maire.

**Présents** : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, HENDRICK Elsa, MAURY Sarah, MILLOUET Adeline, PLOU Peggy, WILSCH Anne-Sophie, MM : CHAZAL Augustin, DUBREUIL Patrick, GAUTIER Philippe, GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, MENAN-MARCHAIS Stéphane, ORTILLON Patrice, PINSON Jean-Emilien, TRIGON Pascal.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : FELTEN Nathalie à M. GEORGIADIS Matthieu, OSSANT Christine à M. LE GARREC Christian.

**Absent(s) sans procuration** : Néant.

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 15/01/2024

**Date d'affichage** : 15/01/2024

**A été nommé secrétaire** : Mme HENDRICK Elsa a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## Ordre du jour

- 1) **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2023**
- 2) **Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT**
- 3) **Finances :**
  - *Délibération 2024\_01* : Quart des crédits d'investissement avant le vote du budget (budget commune et budget assainissement) ;
  - *Délibération 2024\_02* : Aménagement cyclable rue Foulques Nerra - Plan de financement au titre de la DETR/DSIL 2024 ;
  - *Délibération 2024\_03* : Rénovation toiture école maternelle - Plan de financement au titre de la DETR/DSIL 2024 ;
  - *Délibération 2024\_04* : Etang de la Rainerie - Ajustement du plan de financement au titre du CRST 2024 ;
  - *Délibération 2024\_05* : Sauvegarde de l'Art Français – Acceptation d'un don pour la restauration de l'église Saint-Martin
- 4) **Intercommunalités**
- 5) **Rapport des commissions**
- 6) **Echanges entre Elus**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et informe les élus des différentes procurations transmises (deux au total).

Mme HENDRICK Elsa est désignée comme secrétaire de séance, rôle qu'elle accepte de tenir.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

### 1) Approbation du procès-verbal du 8 Décembre 2023

Les élus ont été destinataires du dernier procès-verbal de conseil. Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose de l'adopter.

Après délibération, à l'**unanimité**, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 8 Décembre 2023.

**Pour :** 19                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

### 2) Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de ses délégations accordées en début de mandat.

Les devis d'investissement ont été signés :

- Opération 65 : Arbres rue Foulques Nerra – Entreprise Val de Loire Productions. Montant de 1 384,87€ TTC

- Opération 26 : Fourreau lotissement avenue de la Chasse Royale – Entreprise PIGEON TP. Montant de 227,52€ TTC
- Opération 21 : Circulateur plancher chauffant et ventilo convecteur école maternelle - Entreprise Climat Chauff' Passion. Montant de 5 530,80€ TTC.

\*\*\*\*\*

### Discussion

Néant.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte.

## 3) Finances

### **3-1/ Ouverture du ¼ des crédits d'investissement avant le vote du budget (Budget Principal + Budget Assainissement)**

Réf : 2024\_01

Le budget général et le budget assainissement n'étant votés qu'après régularisation de l'exercice 2023, le calcul des résultats et la réception d'un certain nombre de notification de recettes, il est proposé à l'assemblée de mettre en recouvrement les recettes et s'agissant des dépenses de fonctionnement, de les engager et de les liquider à hauteur des crédits inscrits au budget précédent 2023. Quant aux dépenses d'investissement, elles peuvent être mandatées dans la limite du quart des crédits de l'année précédente sur autorisation de l'assemblée délibérante selon l'article L1612-1 du CGCT.

Le calcul est le suivant :

#### **AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT SUR :**

##### **1/LE BUDGET GENERAL**

Crédits d'investissement BP 2023+DM	1 976 951,00
Déduction :	
RAR 2022	53 161,87
001 Solde d'exécution	237 085,82
020 dépenses imprévues	10 890,18
Chap 040 op. d'ordre	0,00
Chap 041 Op.patrimoniales	3 240,00
Chap 16 Emprunt	186 000,00

<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>1 486 573,13</b>
-------------------------	---------------------

25% 2023	371 643,28
----------	------------

<b>Arrondi</b>	<b>371 640</b>
----------------	----------------

#### **Proposition de répartition :**

21351	OP21 Bâtiments publics	10 000,00
-------	------------------------	-----------

2041582	Op22 Eclairage public	
2046	Attribution compensation voirie 2024	10 000,00
2313	Op 28 Restauration Eglise	2 000,00
2121	Op 65 environnement plantations	5 000,00
21838	Op 80 Matériel informatique	1 000,00
2188	Op 88 Gros et petit matériel	5 000,00
2312	Op 101 Aménagement Espaces Publics	2 000,00
	<b>PROPOSITION D'UTILISATION</b>	<b>35 000,00</b>

## 2/LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Crédits d'investissement BP 2023+DM	331 510,64
Déduction :	
RAR 2022	0,00
001 Solde d'exécution	0,00
020 dépenses imprévues	13 440,00
Chap 040 op. d'ordre	140 248,64
Chap 041 Op.patrimoniales	0,00
Chap 16 Emprunt	0,00

<b>DEPENSES</b>	
<b>REELLES</b>	<b>177 822,00</b>
25% 2023	44 455,50
<b>Arrondi</b>	<b>44 455,00</b>

### Proposition de répartition :

2315	OP15 Stations	5 000,00
2315	Op16 Poste de relevage	5 000,00
21532	OP 18 Extensions travaux	
21532	Op 22Travaux suite à bilan	
	<b>PROPOSITION D'UTILISATION</b>	<b>10 000,00</b>

\*\*\*\*\*

### Discussion

**M. CHAZAL** demande si les 35 000€ du budget général proposés par monsieur le maire, suffiront.

**Monsieur le Maire** répond que oui et rappelle que cela ne concerne que l'investissement car pour le fonctionnement, nous pouvons nous référer au budget de l'année précédente.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de la commune tant pour le budget principal que le budget assainissement,

Après délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, dans l'attente du vote des budgets principal et assainissement 2024, à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement 2024 dans la limite de celles inscrites aux budgets 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, dans l'attente du vote des budgets principal et assainissement 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite de celles inscrites par opération selon la répartition fixée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette délibération.

**Pour :** 19                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

**3-2/ Aménagement cyclable rue Foulques Nerra – Plan de financement au titre de la DETR 2024**  
Réf : 2024\_02

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors du conseil municipal du 8 décembre 2023, ils l'avaient autorisé à déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour les projets suivants :

- Toiture de l'école maternelle ;
- Aménagement cyclable rue Foulques Nerra ;

Afin de pouvoir présenter un dossier complet, il convient maintenant d'approuver le plan de financement pour le premier projet présenté, à savoir : « Aménagement cyclable rue Foulques Nerra ».

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Plan de financement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant *</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Réalisation de la piste cyclable avec revêtement drainant	96 958,31 €	Etat - DETR (50%)	48 479,16 €
		Fonds européens (à préciser : FEDER, FSE, FEADER,...)	
		Région (préciser)	
		Département (préciser)	
		Autofinancement	48 479,15 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>96 958,31 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>96 958,31 €</b>

\*\*\*\*\*

### Discussion

**M. LE GARREC** distribue les plans d'aménagement de la rue Foulques Nerra.

De nombreuses interrogations sont suscitées concernant la piste cyclable située sur le côté opposé à la salle des fêtes.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,  
Vu le rapport du maire,  
Vu la nécessité de valider le plan de financement afin de compléter le dossier de subvention,

Après délibération, le conseil municipal, à **la majorité** de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus, pour le projet « Aménagement cyclable rue Foulques Nerra » dans le cadre de la demande de subvention DETR 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette délibération.

**Pour :** 18                      **Contre :** 1 (M. GAUTIER)                      **Abstention :** 0

**3-3/ Réparation suite désordre toiture école maternelle – Plan de financement au titre de la DETR 2024**  
Réf : 2024\_03

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors du conseil municipal du 8 décembre 2023, ils l'avaient autorisé à déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour les projets suivants :

- Toiture de l'école maternelle ;
- Aménagement cyclable rue Foulques Nerra ;

Afin de pouvoir présenter un dossier complet, il convient maintenant d'approuver le plan de financement pour le second projet présenté, à savoir : « Réparation suite désordre toiture école maternelle ».

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Plan de financement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant *</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Travaux de réparation suite désordre - étanchéité toiture école maternelle	33 324,95 €	Etat - DETR (50%)	16 662,48 €
		Fonds européens (à préciser : FEDER, FSE, FEADER,...)	
		Région (préciser)	
		Département (préciser)	
		Autofinancement	16 662,47 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>33 324,95 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>33 324,95 €</b>

\*\*\*\*\*

### Discussion

**M. GAUTIER** demande ce que signifie « désordre ».

**M. DUBREUIL** explique que cela correspond à une fuite d'eau.

Mme PLOU souhaite savoir si des travaux ont déjà eu lieu.

M. DUBREUIL répond que non. Les derniers travaux de toiture étaient ceux de l'école primaire.

M. CHAZAL souhaite savoir depuis combien de temps l'école maternelle est construite.

M. DUBREUIL répond qu'elle a une quinzaine d'années.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,  
Vu le rapport du maire,  
Vu la nécessité de valider le plan de financement afin de compléter le dossier de subvention,

Après délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus, pour le projet « Réparation suite désordre toiture école maternelle » dans le cadre de la demande de subvention DETR 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette délibération.

**Pour :** 19                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

**3-4/ Aménagement étang de la Rainerie – Ajustement plan de financement au titre du CRST 2024**  
Réf : 2024\_04

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors du conseil municipal du 30 mai 2022, ils l'avaient autorisé à déposer un dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement de l'étang de la Rainerie, dont le coût total était de 106 323€ HT (soit 127 587€ TTC).

Le projet a depuis, été retravaillé avec le maître d'œuvre, et le coût a été réévalué pour un total de 125 373,80€ HT (soit 150 448.56€ TTC). Afin de pouvoir présenter un dossier complet dans le cadre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial), il convient maintenant d'approuver le plan de financement réajusté.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Plan de financement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant *</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Poste 1 Maîtrise d'œuvre	12 340,00 €	Aide CRST sollicitée (subvention de base)	50 000,00 €
Poste 2 Terrassement	40 648,00 €	Etat (préciser)	
Poste 3 Paysagiste	46 072,00 €	Fonds européens (à préciser : FEDER, FSE, FEADER,...)	
Poste 4 Pépinière	1 903,90 €	bonification CRST (le cas échéant)	
Poste 5 Radeaux végétalisés	14 000,00 €	Département (préciser)	50 000,00 €
Poste 6 Station forestière	6 609,90 €	Autofinancement	25 373,80 €
Poste 7 Signalétique	3 800,00 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>125 373,80 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>125 373,80 €</b>

\*\*\*\*\*

### Discussion

**M. GAUTIER** souhaite avoir davantage d'informations sur ce projet.

**Mme De ROQUEFEUIL** lui présente les différentes caractéristiques paysagères du site, qui sera bien arboré.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,  
Vu le rapport du maire,

Vu la nécessité de valider le plan de financement afin de compléter le dossier de subvention,

Après délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus, pour le projet « Aménagement de l'étang de la Rainerie » dans le cadre de la demande de subvention CRST 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette délibération.

**Pour :** 19                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

**3-5/ Sauvegarde de l'Art Français – Acceptation d'un don pour la restauration de l'église Saint-Martin**  
Réf : 2024\_05

Monsieur le Maire explique aux élus que dans le cadre du projet de restauration de l'église (tranche n°1), la Sauvegarde de l'Art Français a octroyé un don de 15 000€ à la commune.

De plus, le don de la fondation est assorti de la condition de réalisation des travaux de la Tranche n°1, et M. le Maire n'a délégué que pour les dons qui ne sont grevés ni de charges ni de conditions (8° -Délibération 2020\_036).

Il appartient donc au conseil d'accepter le don et de préciser son affectation à l'opération 28 « Restauration église ».

\*\*\*\*\*

### Discussion

*Néant.*

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,  
Vu le rapport du maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le don effectué par la Sauvegarde de l'Art Français pour un montant de 15 000,00€, conditionné à la réalisation des travaux de la Tranche n°1 de la restauration de l'église Saint-Martin,
- **PRÉCISE** que le don est affecté en recette à l'opération 28 « Restauration église », article 10251 « Dons et legs et capital » sur l'exercice 2023,



**N° 2024\_02** : Aménagement cyclable rue Foulques Nerra - Plan de financement au titre de la DETR/DSIL 2024 ;

**N° 2024\_03** : Rénovation toiture école maternelle - Plan de financement au titre de la DETR/DSIL 2024 ;

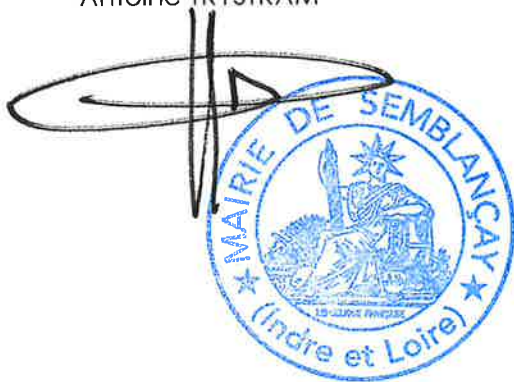
**N° 2024\_04** : Etang de la Rainerie - Ajustement du plan de financement au titre du CRST 2024 ;

**N° 2024\_05** : Sauvegarde de l'Art Français – Acceptation d'un don pour la restauration de l'église Saint-Martin

En mairie, le 19/01/2024

Le Maire  
Antoine TRYSTRAM

La secrétaire de séance  
Mme HENDRICK Elsa



A black ink signature, likely belonging to Elsa HENDRICK, is written over the text of the secretary of the session.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette délibération.

**Pour :** 19                      **Contre :** 0                      **Abstention :** 0

#### 4) Intercommunalité

La communauté de communes comme la commune est en pleine phase de préparation budgétaire.

Monsieur le Maire indique ne pas avoir d'informations à fournir.

#### 5) Rapport des commissions

- Commission Communication (Rapporteur M. ORTILLON) :
  - Néant.
- Commission Bâtiments (Rapporteur Monsieur DUBREUIL) :
  - Néant.
- Commission Voirie (Rapporteur Monsieur LE GARREC) :
  - Présentation du plan d'aménagement de la rue Foulques Nerra.

#### Intervention complémentaire :

- Commission Environnement (Rapporteur Mme De ROQUEFEUIL) :
  - Néant.
- Commission Association/ Jeunesse/ Evènement (Rapporteur Mme BOIVINET) :
  - Néant.

#### 6) Questions/Informations diverses

- Mme MAURY remercie l'ensemble des conseillers qui ont effectué la distribution de leurs colis auprès des aînés.  
Elle demande si des refus ont été recensés.

Aucun n'a été signalé par les conseillers présents.

**Date du prochain conseil municipal : 29 mars 2024**

\*Départ de Valérie BOIVINET à 20h

\*Départ de Philippe GAUTHIER à 20h03

Monsieur le Maire ayant traité tous les points de l'ordre du jour, il clôt la séance à 20h06

---

### **Liste des délibérations prises en conseil municipal**

**N° 2024\_01** : Quart des crédits d'investissement avant le vote du budget (budget commune et budget assainissement) ;